MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 214

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'UTILISATION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 9 juin 2025, a adopté par voie de sa résolution 2025-06-114 le règlement numéro 214 établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'utilisation de barils récupérateurs d'eau de pluie.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle seizième jour de juin 2025

Stéphanie Leblanc

Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière